

# Fiche de procédure

Informations de base		
REG - Règlement du Parlement	<a href="#">2006/2287(REG)</a>	Procédure terminée
Règlement PE, art. 15 et 182.1: élection des Questeurs et des bureaux des commissions		
Sujet 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2287(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 237-p1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFCO/6/43495